ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

AMENDEMENT

Nº II-CL24

présenté par Mme Ménard

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	2 000 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	2 000 000
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 2 000 000 d'euros du programme 207 « Sécurité et éducation routières » action 01 « Observation, prospective, réglementation et soutien au programme » , vers le programme 176 « Police nationale » action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux ».

Depuis les années 1970, on constate une baisse de la mortalité routière corrélée à un durcissement de la législation sur ces questions. En revanche, les aspects concernés par l'action 04 « police des étrangers et sûreté des transports internationaux », à savoir le contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières qui l'organisent souffre de lacunes. De même, à l'heure du terrorisme, il convient de renforcer les moyens octroyés à la sûreté

ART. 33 N° II-CL24

des moyens de transports internationaux. La sécurité est la première des libertés. Nous la devons à nos concitoyens.